18 déc 2020 -23:49

Conseil des ministres du 18 décembre 2020

Un Conseil des ministres a eu lieu par vidéoconférence le vendredi 18 décembre 2020, sous la présidence du Premier ministre Alexander De Croo.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
https://chancellerie.belgium.be

Christophe Springael
Service Rédaction
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Sarah Delafortrie
Service Rédaction
+32 2 287 41 07
sarah.delafortrie@premier.fed.be

.be

© 2020 - news.belgium.be

19 déc 2020 -06:49

Appartient à Conseil des ministres du 18 décembre 2020

Marchés publics pour la Défense

Sur proposition de la ministre de la Défense Ludivine Dedonder, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement de marchés publics pour la Défense.

Il s'agit des marchés suivants :

- l'acquisition de quatre systèmes radar *Short Range Multi-Mission* avec accessoires, y compris un contrat ouvert pour le support logistique pour la durée de vie du matériel
- le *Block Upgrade* NH90, utilisé comme *Mission Planning Tool au* profit du *NATO Frigate Helicopter* (NFH)
- l'acquisition de quatre systèmes *Unmanned Aerial Systems* (mini-UAS) *PUMA Long Endurance* (PUMA LE), y compris la fourniture de pièces de rechange, la formation et la mise en place du soutien logistique nécessaire
- l'acquisition de deux systèmes *Tactical Unmanned Aircraft System* (TUAS), y compris la fourniture de pièces de rechange, la formation et la mise en place du soutien logistique nécessaire

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Ludivine Dedonder, ministre de la Défense
Rue Lambermont, 8
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 441 52 00
ludivine.dedonder@mil.be

Rodolphe Polis
Porte-parole (FR)
+32 478 33 57 35
rodolphe.polis@mil.be

Cédric Maes
Porte-parole (NL)
+32 479 34 79 23
cedric.maes@mil.be

© 2020 - news.belgium.be

19 déc 2020 -06:49

Appartient à Conseil des ministres du 18 décembre 2020

Dotation destinée à encourager certaines initiatives dans les zones de police

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant attribution pour l'année 2020 d'une dotation destinée à encourager certaines initiatives dans les zones de police.

Le budget général des dépenses 2020 prévoit, dans le cadre du financement fédéral de la police locale, une dotation de 8.187.288, 87 euros destinée à encourager certaines initiatives dans les zones de police. Le projet d'arrêté royal a pour objet la répartition de cette dotation.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue de la Loi, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 488 0511
https://verlinden.belgium.be
kabinet.verlinden@ibz.fgov.be

Marie Verbeke
Porte-parole (FR)
+32 473 85 16 68
marie.verbeke@ibz.fgov.be

Sofie Demeyer
Porte-parole (NL)
+32 474 87 03 77
sofie.demeyer@ibz.fgov.be

© 2020 - news.belgium.be

19 déc 2020 -06:49

Appartient à Conseil des ministres du 18 décembre 2020

Remplacement d’un membre de la Commission nationale Climat

Sur proposition de la ministre du Climat Zakia Khattabi, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le remplacement d’un membre suppléant de la Commission nationale Climat.

À compter du 21 décembre 2020, Mathilde Guillaume sera remplacée par Fanny Mertz en tant que membre suppléant et représentante du gouvernement fédéral au sein de la Commission nationale Climat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Zakia Khattabi, ministre du Climat, de l’Environnement, du Développement durable et du Green Deal
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 5e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
info@Khattabi.fed.be

Mélusine Baronian
Porte-parole (FR)
+32 477 55 83 32
melusine.baronian@khattabi.fed.be

Jelle Boone
Porte-parole (NL)
+32 499 14 26 99
jelle.boone@khattabi.fed.be

© 2020 - news.belgium.be

19 déc 2020 -06:49

Appartient à Conseil des ministres du 18 décembre 2020

Avant-projet de loi portant des dispositions financière diverses

Sur proposition du ministre des Finances Vincent Van Peteghem, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant des dispositions financière diverses.

L'avant-projet vise à régler un certain nombre de matières qui sont de la compétence de la Banque nationale de Belgique, de l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA), ainsi que de l'Administration générale de la Trésorerie du SPF Finances.

Les dispositions concernent :

- des dispositions financières autonomes
- des modifications des lois de contrôle sectorielles dans le domaine bancaire et financier, principalement pour la mise en conformité avec les dispositions du code des sociétés et des associations, et visant à assurer la transposition de la directive européenne 2019/2177
- des dispositions financières modificatives
- des dispositions modificatives visant à créer un cadre juridique permettant le recours à des nouvelles technologies dans le domaine de la circulation des titres
- des dispositions relatives à l'octroi de prêts concessionnels à l'Association internationale de Développement dans le cadre de la dix-neuvième reconstitution de ressources (IDA19)

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude
Rue de la Loi, 12
1000 Bruxelles
Belgique

Miet Deckers
Porte-parole
+32 475 76 65 26
miet.deckers@vincent.minfin.be

© 2020 - news.belgium.be

19 déc 2020 -06:49

Appartient à Conseil des ministres du 18 décembre 2020

Subventions SNCB et Infrabel pour 2021

Sur proposition du ministre de la Mobilité Georges Gilkinet, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant les règles provisoires qui valent comme contrat de gestion d'Infrabel et de la Société nationale des chemins de fer belges.

L'arrêté du 21 décembre 2013 ne prévoit le financement des missions de service public de la SNCB et d'Infrabel que jusqu'à la fin de l'année 2020. Il est dès lors nécessaire de prévoir la prolongation de ce financement à partir du 1er janvier 2021. Le projet d'arrêté royal permet ainsi le versement des subventions nécessaires pour compenser le coût de ces missions de service public en 2021 et ainsi assurer la continuité de l'exécution de ces missions de service public.

Le montant total des subventions prévues pour l'année 2021 au bénéfice de la SNCB et d'Infrabel est de 3.284.402.000 euros.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 21 décembre 2013 fixant les règles provisoires qui valent comme contrat de gestion d'Infrabel et de la SNCB

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Georges Gilkinet, Vice-Premier ministre et ministre de la Mobilité
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
https://gilkinet.belgium.be
info@gilkinet.fed.be

Benoit Ramacker
Porte-parole (FR)
+32 475 94 06 55
benoit.ramacker@gilkinet.fed.be

Litte Frooninckx
Porte-parole (NL)
+32 499 59 17 74
litte.frooninckx@gilkinet.fed.be

© 2020 - news.belgium.be

19 déc 2020 -06:49

Appartient à Conseil des ministres du 18 décembre 2020

Prolongation en 2021 des plans stratégiques de sécurité et de prévention

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à prolonger les plans stratégiques de sécurité et de prévention jusqu'au 31 décembre 2021.

Afin de pouvoir préparer en profondeur la réforme de la politique de subvention en matière de sécurité et de prévention, le projet d'arrêté royal prolonge les plans stratégiques de sécurité et de prévention pour un an. En prévision de la réforme, ce projet permet d'assurer une continuité sur le terrain et un impact minimal sur la charge de travail administrative tant pour les autorités locales que pour l'administration.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue de la Loi, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 488 0511
https://verlinden.belgium.be
kabinet.verlinden@ibz.fgov.be

Marie Verbeke
Porte-parole (FR)
+32 473 85 16 68
marie.verbeke@ibz.fgov.be

Sofie Demeyer
Porte-parole (NL)
+32 474 87 03 77
sofie.demeyer@ibz.fgov.be

© 2021 - news.belgium.be

19 déc 2020 -06:49

Appartient à Conseil des ministres du 18 décembre 2020

Création d'une Conférence interministérielle sur la Migration et l'Intégration

Sur proposition du secrétaire d'État à l'Asile et la Migration Sammy Mahdi, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la création d'une Conférence interministérielle sur la Migration et l'Intégration.

À la suite des différentes réformes de l'État, les compétences liées à l'intégration civique et l'intégration ont été confiées aux entités fédérées. La migration et l'intégration sont toutefois des domaines politiques par excellence qui nécessitent un dialogue régulier entre les responsables politiques. D'où la création d'une Conférence interministérielle sur la Migration et l'Intégration qui se concertera sur une base régulière.

Cette plateforme de concertation veillera à davantage harmoniser les politiques des autorités fédérales et des entités fédérées et se traduira par une organisation plus efficace. Elle contribuera à assurer une politique cohérente en matière de migration et d'intégration entre tous les niveaux de pouvoir.

Ce dossier sera inscrit à l'ordre du jour du prochain Comité de concertation.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Sammy Mahdi, secrétaire d'État à l'Asile et la Migration, chargé de la Loterie nationale
Rue Lambermont, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 475 50 55 50
info.mahdi@mahdi.fed.be

Sieghild Lacoere
Porte-parole
+32 475 50 55 50
sieghild.lacoere@mahdi.fed.be

© 2021 - news.belgium.be

19 déc 2020 -06:49

Appartient à Conseil des ministres du 18 décembre 2020

Implémentation de "spending reviews" au sein de l'administration fédérale

Sur proposition de la secrétaire d'Etat au Budget Eva De Bleeker, le Conseil des ministres a pris acte de la note relative à l'implémentation de *spending reviews* dans le système budgétaire fédéral belge.

Cette note porte exécution de l'accord de gouvernement et des recommandations par pays du Conseil européen de 2018 et 2019. Sur la base d'une *fact finding mission* (effectuée en octobre 2019), des *best practices* internationales et des discussions avec le SPF Stratégie et Appui (Bosa) et d'autres parties prenantes, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a rédigé une note contenant des recommandations sur la manière dont les *spending reviews* peuvent être mis en œuvre au sein de l'autorité fédérale.

Les *spending reviews* sont de plus en plus utilisés dans les pays de l'OCDE. Traditionnellement, ils ont en commun les éléments suivants :

- ils examinent les dépenses existantes et non les nouvelles propositions de dépenses
- leur objectif est de développer diverses options stratégiques pour le gouvernement
- ces options sont liées au processus budgétaire

L'OCDE recommande de commencer par des *selective spending reviews* pour acquérir les capacités nécessaires au sein du SPF Bosa et des autres administrations. Il est dès lors proposé de commencer par un projet pilote dans les trois domaines suivants :

- les dépenses fiscales
- les dépenses primaires (y compris les organismes administratifs publics)
- la sécurité sociale

Pour chacun des projets, la pertinence, l'efficience et l'effectivité des dépenses concernées seront évaluées et une liste des différentes options de réforme et/ou économies possibles sera établie. L'objectif est de fournir les résultats des projets pilotes d'ici la confection du budget 2022. Cela signifie que le rapport final des *spending reviews* concernés doit être achevé au plus tard le 30 juin 2021.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Eva De Bleeker, secrétaire d'État au Budget et à la Protection des consommateurs
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 06
https://debleeker.belgium.be
info.debleeker@just.fgov.be

Bavo De Mol
Porte-parole
+32 476 60 08 91
bavo.demol@just.fgov.be

© 2020 - news.belgium.be

19 déc 2020 -06:49

Appartient à Conseil des ministres du 18 décembre 2020

SPF Mobilité : marché public ICT

Sur proposition du ministre de la Mobilité Georges Gilkinet, le Conseil des ministres a marqué son accord sur un dossier de marché public relatif à la maintenance et l'exploitation de l'application "système d'examen" pour la navigation de plaisance et le pilotage des drones.

Ce dossier concerne la conclusion du nouveau contrat de hosting et de maintenance avec prise en cours au 1er janvier 2021, sur la base d'un contrat-cadre conclu par le SPF Chancellerie du Premier Ministre.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Georges Gilkinet, Vice-Premier ministre et ministre de la Mobilité
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
https://gilkinet.belgium.be
info@gilkinet.fed.be

Benoit Ramacker
Porte-parole (FR)
+32 475 94 06 55
benoit.ramacker@gilkinet.fed.be

Litte Frooninckx
Porte-parole (NL)
+32 499 59 17 74
litte.frooninckx@gilkinet.fed.be

.be

© 2021 - news.belgium.be

19 déc 2020 -06:49

Appartient à Conseil des ministres du 18 décembre 2020

Dossiers de la Régie des Bâtiments

Sur proposition du secrétaire d'État en charge de la Régie des bâtiments Mathieu Michel, le Conseil des ministres a marqué son accord sur deux dossiers de la Régie des bâtiments.

Il s'agit des dossiers suivants :

- la conclusion d'un avenant pour la location de surfaces supplémentaires dans l'espace de stockage de la rue de Belgrade à Forest pour les besoins additionnels des Musées Royaux d'Art et d'Histoire (MRAH). La location des espaces supplémentaires couvre la période allant du 1er janvier 2021 au 1er septembre 2028
- la conclusion d'un avenant à la location d'un bâtiment sis rue de l'Echauffourée 42 à 7700 Mouscron dans le cadre du réaménagement de l'hébergement des services des douanes (SPF Finances). La durée du contrat est fixée à trois ans, renouvelable chaque année

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Mathieu Michel, secrétaire d'État à la Digitalisation, chargé de la Simplification administrative, de la Protection de la vie privée et de la Régie des bâtiments
Rue des Petits Carmes, 15 - 5e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+ 32 2 501 03 27
https://michel.belgium.be
info@michel.fed.be

Koen Peumans
Porte-parole
+32 473 81 11 06
koen.peumans@michel.fed.be

© 2021 - news.belgium.be

19 déc 2020 -06:49

Appartient à Conseil des ministres du 18 décembre 2020

Prolongation du contrat de bail pour le siège de Fedasil

Sur proposition du secrétaire d'État à l'Asile et la Migration Sammy Mahdi, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la prolongation du contrat de bail de l'immeuble qui héberge le siège de Fedasil.

Le contrat de bail du bâtiment situé rue des Chartreux 19-21, 1000 Bruxelles, est prolongé pour une période de trois ans. Le contrat prendra cours au 1er octobre 2021 et arrivera à échéance le 30 septembre 2024.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Sammy Mahdi, secrétaire d'État à l'Asile et la Migration, chargé de la Loterie nationale
Rue Lambermont, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 475 50 55 50
info.mahdi@mahdi.fed.be

Sieghild Lacoere
Porte-parole
+32 475 50 55 50
sieghild.lacoere@mahdi.fed.be

© 2021 - news.belgium.be

19 déc 2020 -06:49

Appartient à Conseil des ministres du 18 décembre 2020

Dotation d’équilibre dans les régimes des travailleurs salariés et des travailleurs indépendants pour 2019 et 2020

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke et du ministre des Indépendants David Clarinval, le Conseil des ministres a approuvé deux projets d'arrêté royal fixant le montant de la dotation d’équilibre dans le régime des travailleurs salariés et dans le régime des travailleurs indépendants pour 2019 et 2020.

Le montant de la dotation d’équilibre de la sécurité sociale versé à l'ONSS-gestion globale, dans le régime des travailleurs salariés donc, est fixé à 2.473.585.000 euros pour l'année 2019 et à 10.604.065.000 euros pour l'année 2020. Les montants de la dotation d'équilibre pour la gestion financière globale dans le statut social des indépendants sont fixés à zéro euro pour 2019 et à 3.536.498.000 euro pour 2020.

Les projets sont soumis à la signature du Roi.

Projet d’arrêté royal fixant les montants définitifs de la dotation d’équilibre dans le régime des travailleurs salariés et dans le régime des travailleurs indépendants pour l’année 2019 par la modification de l’arrêté royal du 25 janvier 2019 fixant le montant de la dotation d’équilibre dans le régime des travailleurs salariés et dans le régime des travailleurs indépendants pour l’année 2019

Projet d’arrêté royal fixant le montant de la dotation d’équilibre dans le régime des travailleurs salariés et dans le régime des travailleurs indépendants, pour l’année 2020.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1000 Bruxelles
Belgique
info@vandenbroucke.fed.be

France Dammel
Porte-parole (FR)
+32 494 50 88 98
france.dammel@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Jan Eyckmans
Porte-parole (NL)
+32 495 25 47 24
jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be

David Clarinval, ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue des Petits Carmes, 15 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 69 79
https://clarinval.belgium.be
info@clarinval.belgium.be

Marie Stasse
Porte-parole (FR)
+32 472 20 35 02
marie.stasse@clarinval.belgium.be

Jonas Clottemans
Porte-parole (NL)
jonas.clottemans@clarinval.belgium.be

© 2020 - news.belgium.be

19 déc 2020 -06:49

Appartient à Conseil des ministres du 18 décembre 2020

Agrément des organismes d’évaluation de la conformité des fertilisants UE

Sur proposition du ministre de l'Agriculture David Clarinval, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à l’agrément des organismes d’évaluation de la conformité des fertilisants UE et modifiant des dispositions diverses en matière de rétribution et de procédure d'autorisation.

En vertu du règlement européen (UE) 2019/1009 établissant les règles relatives à la mise à disposition sur le marché des fertilisants UE, le projet d'arrêté royal met en place la procédure nécessaire afin que la Belgique notifie les organismes d'évaluation à la Commission européenne. Ces organismes vont évaluer la conformité des produits au règlement concernant les fertilisants.

Le projet vise également à demander une rétribution pour la procédure de notification, en adaptant l'arrêté royal du 13 novembre 2011.

Par la même occasion, l'arrêté royal du 28 janvier 2013 est modifié pour :

- la sécurisation juridique du principe de reconnaissance mutuelle des produits fertilisants provenant d'autres Etats membres
- l'adaptation de la délégation de signature pour les actes réalisés par la cellule Engrais du service Produits phytopharmaceutiques & Engrais
- la sécurisation juridique du document établissant la limite entre fertilisants et produits phytopharmaceutiques
- l'introduction de la possibilité de modifier les annexes

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue des Petits Carmes, 15 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 69 79
https://clarinval.belgium.be
info@clarinval.belgium.be

Marie Stasse
Porte-parole (FR)
+32 472 20 35 02
marie.stasse@clarinval.belgium.be

Jonas Clottemans
Porte-parole (NL)
jonas.clottemans@clarinval.belgium.be

© 2021 - news.belgium.be

19 déc 2020 -06:49

Appartient à Conseil des ministres du 18 décembre 2020

Désignation de deux membres du rôle linguistique français du CAAF

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur la désignation de deux membres du rôle linguistique français du Comité d'audit de l'Administration fédérale (CAAF).

Georges Ataya et Oliver Bogaert sont désignés comme membres du Comité d'audit de l'Administration fédérale (CAAF) pour un mandat de six ans.

Le CAAF est un organe composé de sept experts indépendants qui disposent collectivement d'une expertise suffisante sur le plan des activités du secteur public, du cycle budgétaire, des nouvelles technologies de l'information et de la communication, de la gestion publique, du droit public, du contrôle interne, du management stratégique et de la maîtrise des risques.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Alexander De Croo, Premier ministre
Rue de la Loi, 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
https://premier.be
contact@premier.be

Tom Meulenbergs
Porte-parole
0473 73 33 12
contact@premier.be

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la Fonction publique, des Entreprises publiques, des Télécommunications et de la Poste
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
https://desutter.belgium.be
info@desutter.fed.be

Tobias Daneels
Porte-parole
+32 486 14 88 13
tobias.daneels@desutter.fed.be

Eva De Bleeker, secrétaire d'État au Budget et à la Protection des consommateurs
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 06
https://debleeker.belgium.be
info.debleeker@just.fgov.be

Bavo De Mol
Porte-parole
+32 476 60 08 91
bavo.demol@just.fgov.be

© 2021 - news.belgium.be

19 déc 2020 -06:49

Appartient à Conseil des ministres du 18 décembre 2020

SPF BOSA : marchés publics dans le cadre de la digitalisation

Sur proposition du secrétaire d'État à la Digitalisation Mathieu Michel, le Conseil des ministres a marqué son accord sur deux dossiers de marchés publics pour le SPF Stratégie et Appui.

Il s'agit des dossiers suivants :

- le lancement d'un accord-cadre concernant les services d'accessibilité. Les autorités fédérales, régionales et locales et les organismes de droit public bénéficient ce faisant d'une assistance afin de rendre plus accessibles leurs sites et applications mobiles. La procédure choisie est celle de la procédure concurrentielle avec négociation et le marché est conclu pour une période d'un an, renouvelable tacitement à trois reprises à chaque fois pour une durée d'un an
- la continuité du *Federal Service Bus* (FSB) et du Service fédéral d'authentification (FAS)

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Mathieu Michel, secrétaire d'État à la Digitalisation, chargé de la Simplification administrative, de la Protection de la vie privée et de la Régie des bâtiments
Rue des Petits Carmes, 15 - 5e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+ 32 2 501 03 27
https://michel.belgium.be
info@michel.fed.be

Koen Peumans
Porte-parole
+32 473 81 11 06
koen.peumans@michel.fed.be

© 2020 - news.belgium.be

19 déc 2020 -06:49

Appartient à Conseil des ministres du 18 décembre 2020

Nouveaux experts pour l'évaluation de la législation anti-discrimination

Sur proposition du ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne et de la secrétaire d'État à l'Égalité des Chances Sarah Schlitz, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant nomination de nouveaux membres de la Commission des Experts pour l'évaluation de la législation anti-discrimination.

La désignation de nouveaux membres est, d'une part, motivée par la démission de plusieurs membres effectifs et suppléants de la Commission des Experts et, d'autre part, par le fait que la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance a recommandé en mars 2020 à la Belgique de nommer dès que possible de nouveaux experts et de prévoir les moyens nécessaires pour garantir les travaux de la Commission.

Conformément à l'arrêté royal du 18 novembre 2015, le Collège des Procureurs généraux, l'Ordre des barreaux néerlandophones et le Conseil national du Travail ont présenté de nouveaux membres à la suite de la démission de membres qu'ils avaient présenté antérieurement. La secrétaire d'État à l'Égalité des genres, à l'Égalité des chances et à la Diversité, Sarah Schlitz, a elle aussi proposé de nouveaux candidats.

Les candidats sont les suivants :

Par le Collège des Procureurs généraux :

- en tant que membres effectifs : Alexandre François et Isabelle De Tandt
- en tant que membre suppléant : Isabelle Algoet

par l'Ordre des barreaux néerlandophones :

- en tant que membre suppléant : Hafida Talhaoui

Par le Conseil national du Travail :

- en tant que membres effectifs : Hanne De Roo, Mehmet Saygin et Jean-François Lambillon
- en tant que membres suppléants : Philippe Van Walleghem et Isabelle Doyen

Par la secrétaire d'État à l'Égalité des genres, à l'Égalité des chances et à la Diversité :

- en tant que membre effectif : Nele Spaas

- en tant que membres suppléants : Selma Benkhelifa, Koen Lemmens et Dounia Bourabain

En raison du remplacement des membres démissionnaires et de la sérieuse perturbation des travaux des suites de la crise sanitaire, la Commission des Experts estime ne pas être en mesure de remettre son rapport final d'évaluation en novembre 2021. C'est pourquoi le projet d'arrêté royal vise également à prolonger le mandat des membres jusqu'au 31 janvier 2022 inclus.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 6 juillet 2016 portant nomination des membres de la Commission d'Experts chargée de l'évaluation de la législation anti-discrimination du 10 mai 2007

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice, chargé de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact.kabinetVVQ@just.fgov.be

Dounia Boumaaza
Porte-parole (FR)
+32 483 85 98 20
dounia@teamjustitie.be

Edward Landtsheere
Porte-parole (NL)
+32 479 44 93 29
edward@teamjustitie.be

Sarah Schlitz, secrétaire d'État à l'Egalité des genres, à l'Egalité des chances et à la Diversité
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 5e étage
1000 Bruxelles
Belgique
info@schlitz.fed.be

Oliviero Aseglio
Porte-parole (FR)
+32 473 22 40 99
oliviero.aseglio@schlitz.fed.be

Jessika Soors
Porte-parole (NL)
+32 472 37 30 87
jessika.soors@schlitz.fed.be

© 2020 - news.belgium.be

19 déc 2020 -06:49

Appartient à Conseil des ministres du 18 décembre 2020

SPF BOSA : marché public dans le cadre des applications ERP

Sur proposition de la ministre de la Fonction publique Petra De Sutter, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'un accord-cadre pour des services de consultance pour des applications ERP fédérales sur base de la technologie SAP.

Le SPF BOSA agit en tant que centrale d'achat pour cet accord-cadre de quatre ans qui sera conclu via une procédure concurrentielle avec négociation.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la Fonction publique, des Entreprises publiques, des Télécommunications et de la Poste
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
https://desutter.belgium.be
info@desutter.fed.be

Tobias Daneels
Porte-parole
+32 486 14 88 13
tobias.daneels@desutter.fed.be

.be

© 2021 - news.belgium.be

19 déc 2020 -06:49

Appartient à Conseil des ministres du 18 décembre 2020

SPF BOSA : marché public dans le cadre des licences SAP

Sur proposition de la secrétaire d'État au Budget Eva De Bleeker, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la passation d'un marché public relatif à la maintenance de licences SAP *on premise* actuelles

Le SPF BOSA agit en tant que centrale d'achat pour ce contrat d'une durée d'un, qui sera attribué via une procédure négociée sans publication préalable.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Eva De Bleeker, secrétaire d'État au Budget et à la Protection des consommateurs
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 06
https://debleeker.belgium.be
info.debleeker@just.fgov.be

Bavo De Mol
Porte-parole
+32 476 60 08 91
bavo.demol@just.fgov.be

© 2021 - news.belgium.be

19 déc 2020 -06:49

Appartient à Conseil des ministres du 18 décembre 2020

Mainmorte 2020

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé cinq projets d'arrêté royal calculant et répartissant, pour l'année 2020, le crédit spécial en faveur des communes, des régions et de l'agglomération bruxelloise sur le territoire desquelles se trouvent des propriétés immunisées du précompte immobilier.

Pour les communes, le crédit spécial pour 2020 s'élève à 100.484.942 euros. La quote-part revenant à chaque région s'établit comme suit :

- pour les communes de la Région flamande, elle est de 8.892.708 euros
- pour les communes de la Région wallonne, elle est de 6.910.918 euros
- pour les communes de la Région de Bruxelles-Capitale, elle est de 84.681.316 euros

Pour les régions, la quote-part est la suivante :

- 1.051.497 euros pour la Région flamande
- 257.608 euros pour la Région wallonne
- 2.920.019 euros pour la Région de Bruxelles-Capitale

Le crédit spécial en faveur de l’agglomération bruxelloise s’élève à 28.878.988 euros.

Les quotes-parts sont calculées selon la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des communautés et des régions.

Les projets d'arrêté royal sont soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l’Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue de la Loi, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 488 0511
https://verlinden.belgium.be
kabinet.verlinden@ibz.fgov.be

Marie Verbeke
Porte-parole (FR)
+32 473 85 16 68
marie.verbeke@ibz.fgov.be

Sofie Demeyer
Porte-parole (NL)
+32 474 87 03 77
sofie.demeyer@ibz.fgov.be

© 2020 - news.belgium.be

19 déc 2020 -06:49

Appartient à Conseil des ministres du 18 décembre 2020

Brexit : travaux d'infrastructure dans le terminal Eurostar à la gare de Bruxelles-Midi

Sur proposition du ministre des Finances Vincent Van Peteghem, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'entame de travaux d'infrastructure dans le terminal Eurostar à la gare de Bruxelles-Midi, dans le cadre du Brexit.

Le Royaume-Uni quitte le marché interne de l'Union Européenne le 1er Janvier 2021. Toutes les marchandises qui seront importées de, ou exportées vers le Royaume-Uni, également dans les bagages des voyageurs, seront soumises à des formalités douanières. Ce serait également le cas si les négociateurs parvenaient à un accord. L'Administration générale des Douanes et Accises devra être opérationnelle le 1er janvier 2021, également au terminal Eurostar à la gare de Bruxelles-midi.

Le Conseil des ministres a dès lors décidé que la SNCB et la Régie des bâtiments fourniront des structures préfabriquées temporaires avant le 31 décembre 2020, pour la détaxation de la TVA et les contrôles des voies 3 en 4. Une infrastructure définitive visant à répondre aux besoins de l'Administration générale des Douanes et Accises devra être disponible avant la fin juillet 2021.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude
Rue de la Loi, 12
1000 Bruxelles
Belgique

Miet Deckers
Porte-parole
+32 475 76 65 26
miet.deckers@vincent.minfin.be

© 2021 - news.belgium.be

19 déc 2020 -06:49

Appartient à Conseil des ministres du 18 décembre 2020

Défense : memorandum of Understanding pour le projet GEODE

Sur proposition de la ministre de la Défense Ludivine Dedonder, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la poursuite des négociations afin de finaliser le *Memorandum of Understanding* (MoU) pour le projet GEODE, dans le cadre de l'*European Defence Industrial Development Program* (EDIDP).

GEODE est un projet conduit par la France et visant à développer un récepteur européen militaire sécurisé de navigation, basé sur un signal *Public Regulated Service* (PRS) de Galileo et auquel participe Antwerp Space comme unique représentant belge.

Il ressort des négociations autour du MoU du projet GEODE que les frais de développement pour Antwerp Space étaient évalués à maximum 14 millions d'euros. Les subsides européens s'élèvent à 1,85 million d'euros et l'entreprise même investira 1 million d'euros dans le projet. Le montant à prévoir pour la Belgique comme État membre soutenant le projet est donc de maximum 11,15 millions d'euros. Le Ministère de la Défense octroiera un subside de minimum 4 millions d'euros à côté de la contribution minimale de 5 millions d'euros de BELSPO, pour un total n'excédant pas les 11,15 millions d'euros.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Ludivine Dedonder, ministre de la Défense
Rue Lambermont, 8
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 441 52 00
ludivine.dedonder@mil.be

Rodolphe Polis
Porte-parole (FR)
+32 478 33 57 35
rodolphe.polis@mil.be

Cédric Maes
Porte-parole (NL)
+32 479 34 79 23
cedric.maes@mil.be

© 2021 - news.belgium.be

19 déc 2020 -06:49

Appartient à Conseil des ministres du 18 décembre 2020

COVID-19 : marché public relatif à l'achat de tests antigènes rapides

Sur proposition du ministre de la Santé Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la conclusion d'un marché public ayant pour objet l'achat de tests antigènes rapides SARS-CoV-2.

Il s'agit d'un accord-cadre de douze mois conclu par procédure ouverte visant l'achat de maximum 3.500.000 tests rapides corona. Ils permettront de réduire la pression sur les laboratoires de biologie clinique et de prendre plus rapidement des mesures de protection dans le cadre de la détection de foyers et de commencer plus rapidement la recherche des contacts.

En raison de la gravité de la pandémie et de la nécessité d'utiliser des tests fiables, il convient de tenir compte d'une série de conditions relatives à la qualité et la facilité d'utilisation lors de la passation du marché. Citons notamment les conditions suivantes :

- les tests doivent respecter une valeur minimale de sensibilité de 90 % et de spécificité de 99 %
- le fournisseur doit être en mesure de démontrer la valeur du test par au moins trois évaluations effectuées dans des conditions spécifiques
- les tests doivent pouvoir être utilisés de manière autonome
- les tests doivent être labellisés CE

En outre, les fournisseurs doivent pouvoir livrer les tests à partir de début janvier 2021 et atteindre une capacité de production hebdomadaire d'au moins 100.000 tests. Les tests ne répondant pas aux critères fixés ne seront pas acceptés.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1000 Bruxelles
Belgique
info@vandenbroucke.fed.be

France Dammel
Porte-parole (FR)
+32 494 50 88 98
france.dammel@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Jan Eyckmans
Porte-parole (NL)
+32 495 25 47 24
jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be

.be
© 2020 - news.belgium.be

19 déc 2020 -06:49

Appartient à Conseil des ministres du 18 décembre 2020

Octroi des dotations fédérales 2020 pour la police locale

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé cinq projets d'arrêté royal concernant les dotations fédérales octroyées aux communes et zones de police pluricommunales, en vue d'y soutenir le fonctionnement de la police locale durant l'année 2020.

Il s'agit de l'octroi de :

- la dotation fédérale de base 2020 en faveur de la police locale ainsi que la fixation des avances mensuelles sur la dotation fédérale de base pour l’année 2021
- la dotation fédérale complémentaire
- la dotation fédérale pour équipement de maintien de l’ordre public en faveur de la police locale
- la dotation fédérale Salduz
- la subvention sociale

Les projets sont soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l’Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue de la Loi, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 488 0511
https://verlinden.belgium.be
kabinet.verlinden@ibz.fgov.be

Marie Verbeke
Porte-parole (FR)
+32 473 85 16 68
marie.verbeke@ibz.fgov.be

Sofie Demeyer
Porte-parole (NL)
+32 474 87 03 77
sofie.demeyer@ibz.fgov.be

© 2021 - news.belgium.be

19 déc 2020 -06:49

Appartient à Conseil des ministres du 18 décembre 2020

COVID-19 : contrats avec Medista SA

Sur proposition du ministre de la Santé Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la régularisation des contrats avec la société Medista SA lancés en avril et juin 2020 dans le cadre de la crise du coronavirus.

Pour la gestion du stock stratégique de médicaments et de dispositifs médicaux, d'une part, et de dispositifs médicaux de diagnostic in vitro dans le cadre de la crise de Covid-19, d'autre part, il est fait appel depuis avril et juin 2020 à la société Medista SA. Et ce, en attendant le lancement et l'attribution d'un marché public de services de gestion de l'inventaire, par le biais d'une procédure ouverte.

Il s'agit de ces deux marchés :

- services de gestion de l'inventaire stratégique de médicaments et dispositifs médicaux
- services de gestion de l'inventaire stratégique de dispositifs médicaux de diagnostic in vitro (DIV)

Les marchés ont débuté respectivement le 1er avril et le 1er juin 2020 et se terminent tous les deux au 31 mars 2021.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1000 Bruxelles
Belgique
info@vandenbroucke.fed.be

France Dammel
Porte-parole (FR)
+32 494 50 88 98
france.dammel@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Jan Eyckmans
Porte-parole (NL)
+32 495 25 47 24
jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be

© 2020 - news.belgium.be

19 déc 2020 -06:49

Appartient à Conseil des ministres du 18 décembre 2020

Budget global 2021 pour les frais de fonctionnement des hôpitaux

Sur proposition du ministre de la Santé Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant, pour l'exercice 2021, le budget global du Royaume pour le financement des frais de fonctionnement des hôpitaux.

Le budget global pour 2021 s'élève à 9.483.240.295 euros, les budgets suivants y ayant été intégrés :

- 301.115,30 euros dans le cadre du Fonds blouses blanches santé
- 22 millions d'euros pour l'*early detection and management of clusters and small outbreaks*
- 320.494.396,42 euros en exécution de l'accord social

Le projet est présenté à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal fixant, pour l'exercice 2021, le budget global du Royaume pour le financement des frais de fonctionnement des hôpitaux

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1000 Bruxelles
Belgique
info@vandenbroucke.fed.be

France Dammel
Porte-parole (FR)
+32 494 50 88 98
france.dammel@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Jan Eyckmans
Porte-parole (NL)
+32 495 25 47 24
jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be

© 2020 - news.belgium.be

19 déc 2020 -06:49

Appartient à Conseil des ministres du 18 décembre 2020

COVID-19 : dotation à l'INAMI

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke et du ministre des Indépendants David Clarinval, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal octroyant en 2020 une dotation à l'INAMI dans le cadre de la lutte contre le virus Covid-19.

Par l'arrêté royal du 23 juin 2020, la base juridique nécessaire a été créée pour l'octroi d'une subvention de l'État à l'INAMI pour l'année 2020 pour couvrir les dépenses spécifiques des établissements de soins, des établissements de réadaptation et de l'assurance maladie, liées à la pandémie Covid19.

Cette subvention est fixée à 1.242.009.000 euros et couvre notamment le coût des centres de tri, les mesures de protection, le remboursement des tests et la prime d'encouragement pour le personnel hospitalier.

Le projet est transmis à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal octroyant une dotation à l'Institut national d'assurance maladie-invalidité pour l'année 2020 dans le cadre de la lutte contre le virus Covid-19

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1000 Bruxelles
Belgique
info@vandenbroucke.fed.be

France Dammel
Porte-parole (FR)
+32 494 50 88 98
france.dammel@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Jan Eyckmans
Porte-parole (NL)
+32 495 25 47 24
jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be

David Clarinval, ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue des Petits Carmes, 15 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 69 79
https://clarinval.belgium.be
info@clarinval.belgium.be

Marie Stasse
Porte-parole (FR)
+32 472 20 35 02
marie.stasse@clarinval.belgium.be

Jonas Clottemans
Porte-parole (NL)
jonas.clottemans@clarinval.belgium.be

© 2020 - news.belgium.be

19 déc 2020 -06:49

Appartient à Conseil des ministres du 18 décembre 2020

Modification du marché public pour la fourniture d’uniformes au personnel de la douane belge

Sur proposition du ministre des Finances Vincent Van Peteghem, le Conseil des ministres a marqué son accord sur des modifications à apporter aux accords conclus pour la livraison d’articles d’uniformes pour le personnel de la douane belge.

Afin de pouvoir respecter la possibilité de commande annuelle réglementaire de ses fonctionnaires et agents, l'Administration générale des Douanes et Accises au sein du SPF Finances organise chaque fois un marché public global pour la fourniture de tous les articles d’uniformes pour une période de quatre ans.

Compte tenu de l’impact et des répercussions de la crise du coronavirus, il s’avère cependant impossible d’imputer les commandes prévues relatives à l’approvisionnement annuel 2021 sur le nouveau marché public, d’envoyer les bons de commande en question aux nouveaux contractants du marché public et de mettre les articles d’uniformes commandés à la disposition des fonctionnaires en 2021.

C’est pourquoi l’Administration générale des Douanes et des Accises propose :

- de passer la commande d’uniformes 2021 sur les contrats en cours conclus dans le cadre du marché public et ce, dans les limites des crédits à allouer au SPF Finances pour l'exercice 2021 (ces contrats se terminent le 18 juin 2021)
- de ne laisser débuter les nouveaux contrats à conclure dans le cadre de la procédure ouverte qu’en 2022 et de les laisser courir jusqu'en 2025 (au lieu de 2021 à 2024 comme initialement prévu) afin de pouvoir passer des commandes pendant au minimum quatre ans sur ces contrats

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude
Rue de la Loi, 12
1000 Bruxelles
Belgique

Miet Deckers
Porte-parole
+32 475 76 65 26
miet.deckers@vincent.minfin.be

© 2021 - news.belgium.be

19 déc 2020 -06:49

Appartient à Conseil des ministres du 18 décembre 2020

Intervention de Finexpo dans six demandes de crédit à l'exportation

Sur proposition de la ministre du Commerce extérieur Sophie Wilmès, le Conseil des ministres a approuvé six demandes de crédit à l'exportation.

Il s'agit de :

- la bonification du taux d'intérêt plus don complémentaire pour la réalisation de la phase 4 du projet *county connectivity* qui consiste en la connexion de bâtiments gouvernementaux au réseau IT du gouvernement pour le Kenya
- la bonification du taux d'intérêt plus don complémentaire pour la livraison et l'installation de 15 machines AMB Ecosteryl 250 pour le Kenya
- un don pur pour un projet de fourniture de véhicules pour la lutte contre les incendies ainsi que des équipements connexes pour le Kenya
- la stabilisation du taux d'intérêt pour la réalisation de la phase 5 du projet *county connectivity* qui consiste en la connexion des *sub-counties* au réseau IT gouvernemental pour le Kenya
- la stabilisation du taux d'intérêt pour la fourniture de véhicules pour la lutte contre les incendies, ainsi que des équipements connexes pour le Kenya
- la stabilisation du taux d'intérêt pour la vente d'ambulances équipées de matériel médical de première intervention pour la Côte d'Ivoire

Finexpo étudie les dossiers introduits par les entreprises et/ou les banques qui sollicitent un soutien public sur un crédit à l'exportation. L'intervention de Finexpo concerne les entreprises qui exportent des biens d'équipement et des services connexes. Elle porte sur les conditions du financement du crédit qui accompagne la fourniture des équipements et des services : elle permet soit de réduire soit de stabiliser le coût du financement mis à disposition par les banques. Les possibilités d'intervention de Finexpo dépendent du pays d'exportation.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Sophie Wilmès, Vice-Première ministre et ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales
Rue des Petits Carmes, 15 - 15e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
https://wilmes.belgium.be
sophie.wilmes@diplobel.fed.be

Steve Detry
Porte-parole (FR)
+32 473 56 77 04
steve.detry@diplobel.fed.be

Elke Pattyn
Porte-parole (NL)
+32 479 33 51 48
elke.pattyn@diplobel.fed.be

.be

© 2021 - news.belgium.be

19 déc 2020 -06:49

Appartient à Conseil des ministres du 18 décembre 2020

Indemnité aux membres du personnel détachés de BELSPO

Sur proposition du Secrétaire d'État à la Politique scientifique, Thomas Dermine, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté ministériel, basé sur les articles 97 à 100 de l'arrêté royal du 13 juillet 017 fixant les allocations et indemnités du personnel de la fonction publique fédérale.

Le projet vise à accorder une indemnité forfaitaire aux membres du personnel du SPP Politique scientifique (BELSPO) qui sont détachés auprès de la Représentation permanente de la Belgique auprès de l'Union européenne.

Le projet est soumis à la négociation syndicale.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Thomas Dermine, secrétaire d'État pour la Relance et les Investissements stratégiques, chargé de la Politique scientifique
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 19 00
thomas.dermine@dermine.fed.be

Jérémie Demeyer
Porte-parole (FR)
+32 486 35 64 00
jeremie.demeyer@dermine.fed.be

Laura Sabato
Porte-parole (FR)
+32 498 72 27 99
laura.sabato@dermine.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
laurens.teerlinck@dermine.fed.be

.be

© 2020 - news.belgium.be

19 déc 2020 -06:49

Appartient à Conseil des ministres du 18 décembre 2020

Dotation fédérale aux zones de police en vue de soutenir l’impact budgétaire de l’accord sectoriel

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à l'attribution d'une dotation fédérale aux communes et aux zones de police pluricommunales en vue de soutenir l’impact budgétaire de la mise en œuvre de l’accord sectoriel au cours de l’année 2020.

Outre la simplification du système de prime, l'accord sectoriel du 13 septembre 2018 prévoit aussi l'augmentation d'un certain nombre d'échelles de traitement afin de remédier aux inégalités qui existent entre le traitement de certains membres du personnel de la police intégrée et celui de fonctions similaires au sein de la fonction publique fédérale.

Un crédit total de 4.500.000 euros a été inscrit, pour l'année 2020 afin d'octroyer une dotation aux zones de police locale afin de soutenir l’impact budgétaire de la mise en œuvre de l’accord sectoriel. Ce montant est réparti proportionnellement entre les 185 zones de police à concurrence du nombre de membres du personnel relevant, par zone de police, des échelles de traitement B4 ou B5 à la date du 31 décembre 2019 et à concurrence du nombre de membres du personnel relevant, par zone de police, des échelles de traitement M4.1, BB1, BB2.2, BB3.2 ou BB4.2 à la date du 30 juin 2020, à l'exception des personnes en non-activité préalable à la pension.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Projet d’arrêté royal portant sur l’attribution à la commune ou à la zone de police pluricommunale d’une dotation fédérale relative aux coûts pour l’année 2020 engendrés par la mise en œuvre de l’accord sectoriel du 13 septembre 2018

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l’Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue de la Loi, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 488 0511
https://verlinden.belgium.be
kabinet.verlinden@ibz.fgov.be

Marie Verbeke
Porte-parole (FR)
+32 473 85 16 68
marie.verbeke@ibz.fgov.be

Sofie Demeyer
Porte-parole (NL)
+32 474 87 03 77
sofie.demeyer@ibz.fgov.be

© 2020 - news.belgium.be

19 déc 2020 -06:49

Appartient à Conseil des ministres du 18 décembre 2020

Adaptation des procédures de recours devant le Conseil du contentieux des Etrangers

Sur proposition du secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration Sammy Mahdi, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi et un projet d'arrêté royal visant à rendre plus efficaces les procédures de recours devant le Conseil du contentieux des Etrangers (CCE).

Ces projets modifient la procédure devant le CCE en vue d'une procédure mieux adaptée à la nouvelle situation de travail créée par la pandémie. Les mesures contribueront à rendre le travail plus facile et plus efficace dans une situation où les contacts et les rencontres physiques doivent être évités autant que possible et où le télétravail est devenu la règle.

Les projets sont transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Avant-projet de loi modifiant la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers, concernant la communication électronique des pièces de procédure et l'adaptation de la procédure purement écrite existante devant le Conseil du Contentieux des Étrangers

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 21 décembre 2006 fixant la procédure devant le Conseil du Contentieux des Étrangers relatif à la communication électronique des pièces de procédure

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Sammy Mahdi, secrétaire d'État à l'Asile et la Migration, chargé de la Loterie nationale
Rue Lambermont, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 475 50 55 50
info.mahdi@mahdi.fed.be

Sieghild Lacoere
Porte-parole
+32 475 50 55 50
sieghild.lacoere@mahdi.fed.be

© 2021 - news.belgium.be

19 déc 2020 -06:49

Appartient à Conseil des ministres du 18 décembre 2020

Covid-19 : appui de la Défense dans le cadre de la campagne de vaccination fédérale

Sur proposition de la ministre de la Défense Ludivine Dedonder, le Conseil des ministres a pris acte de la note sur les moyens de la Défense disponibles dans le cadre de la campagne de vaccination fédérale dans la lutte contre le coronavirus.

La Défense entend se montrer proactive afin d'assister au maximum de ses moyens la population en général et les services concernés par la Covid-19 en particulier.

Les appuis possibles de la Défense peuvent être divisés en trois catégories :

Capacités de planification

La Défense détachera jusque fin février 2021 deux planificateurs appuyés par un collaborateur administratif dans les capacités de planification logistique et médicotechnique de la Task Force coordonnée par le commissariat Corona dans le cadre de la campagne de vaccination.

Moyens médicaux et paramédicaux

- un centre de vaccination au sein de l'Hôpital Militaire Reine Astrid (HMRA)
- équipes mobiles de vaccination
- appui pharmaceutique

Appui logistique et matériel

- capacité de réfrigération
- matériel pour le Log Hub National ou centres de vaccination
- Personnel spécialisé et non spécialisé
- quartiers militaires
- capacité de surveillance et d'escorte

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Ludivine Dedonder, ministre de la Défense
Rue Lambermont, 8
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 441 52 00
ludivine.dedonder@mil.be

Rodolphe Polis
Porte-parole (FR)
+32 478 33 57 35
rodolphe.polis@mil.be

Cédric Maes
Porte-parole (NL)
+32 479 34 79 23
cedric.maes@mil.be

© 2020 - news.belgium.be

19 déc 2020 -06:49

Appartient à Conseil des ministres du 18 décembre 2020

Bien-être psychologique des usagers des CPAS

Sur proposition de la ministre de l'Intégration sociale Karine Lalieux, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant des mesures visant à promouvoir le bien-être psychologique des usagers des services des centres publics d’action sociale et d’améliorer l’application des mesures sanitaires de prévention.

Le projet vise l'octroi d'un subside de 10 millions d'euros aux CPAS afin de les encourager à développer de nouvelles actions ou renforcer des projets existants dans le but de maintenir les liens entre la société et les personnes concernées et s’assurer que les mesures de salubrité publique soient connues de tous. La durée de subventionnement court du 1er décembre 2020 jusqu’au 31 décembre 2021.

Des mesures spécifiques sont en outre prévues en 2021 pour les travailleurs indépendants qui sont en proie avec des problèmes psychologiques.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Karine Lalieux, ministre des Pensions et de l’Intégration sociale, chargée des Personnes handicapées, de la Lutte contre la pauvreté et de Beliris
Avenue de la Toison d'or, 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 541 64 84
https://lalieux.belgium.be
info@lalieux.fed.be

Delphine Van Bladel
Porte-parole (FR)
+32 476 60 02 61
delphine.vanbladel@lalieux.fed.be

Jurgen Masure
Porte-parole (NL)
+32 479 27 68 64
jurgen.masure@lalieux.fed.be

.be

© 2020 - news.belgium.be

19 déc 2020 -06:49

Appartient à Conseil des ministres du 18 décembre 2020

Covid-19 : plan hivernal sans-abris

Sur proposition de la ministre en charge de la Lutte contre la pauvreté Karine Lalieux, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'octroi d'allocations de ressources supplémentaires au consortium de coopération entre la Croix-Rouge et l'ASBL Médecins du Monde, ainsi qu'à quatre grandes villes pour l'accueil des sans-abris dans le cadre de la crise du coronavirus.

Concrètement, les sommes suivantes seront allouées :

- 100 000 euros au consortium Croix-Rouge et Médecins du Monde
- 100 000 euro à chacune de grandes villes que sont Liège, Gand, Anvers et Charleroi

Ces moyens supplémentaires sont nécessaires pour endiguer la propagation de la Covid et pour continuer à garantir des services sociaux au groupe cible le plus vulnérable des sans-abris.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Karine Lalieux, ministre des Pensions et de l'Intégration sociale, chargée des Personnes handicapées, de la Lutte contre la pauvreté et de Beliris
Avenue de la Toison d'or, 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 541 64 84
https://lalieux.belgium.be
info@lalieux.fed.be

Delphine Van Bladel
Porte-parole (FR)
+32 476 60 02 61
delphine.vanbladel@lalieux.fed.be

Jurgen Masure
Porte-parole (NL)
+32 479 27 68 64
jurgen.masure@lalieux.fed.be

© 2021 - news.belgium.be

19 déc 2020 -06:49

Appartient à Conseil des ministres du 18 décembre 2020

Revalorisation temporaire du forfait pour des frais de personnel des CPAS

Sur proposition de la ministre de l'Intégration sociale Karine Lalieux, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal visant à revaloriser temporairement la subvention octroyée à titre d'intervention dans les frais de personnel des CPAS.

Le projet vise l'augmentation temporaire de la subvention octroyée à titre d'intervention dans les frais de personnel du CPAS. Il s'agit d'un montant forfaitaire annuel octroyé pour chaque dossier d'octroi de revenu d'intégration ou d'un emploi. Le montant actuel s'élève à 515 euros par dossier. Le projet prévoit une augmentation temporaire de 45 euros, ce qui ferait passer le montant à 560 euros par dossier, jusqu'au 31 décembre 2021.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 3 septembre 2004 visant l'augmentation de la subvention accordée au centre public d'action sociale à titre d'intervention dans les frais de personnel visée à l'article 40 de la loi concernant le droit à l'intégration sociale

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Karine Lalieux, ministre des Pensions et de l'Intégration sociale, chargée des Personnes handicapées, de la Lutte contre la pauvreté et de Beliris
Avenue de la Toison d'or, 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 541 64 84
https://lalieux.belgium.be
info@lalieux.fed.be

Delphine Van Bladel
Porte-parole (FR)
+32 476 60 02 61
delphine.vanbladel@lalieux.fed.be

Jurgen Masure
Porte-parole (NL)
+32 479 27 68 64
jurgen.masure@lalieux.fed.be

© 2021 - news.belgium.be

19 déc 2020 -06:49

Appartient à Conseil des ministres du 18 décembre 2020

COVID-19 : subventions supplémentaires CPAS

Sur proposition de la ministre de l'Intégration sociale Karine Lalieux, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif aux subventions "Covid-19 " des CPAS.

Dans le cadre de la crise du coronavirus, il est primordial de continuer à soutenir financièrement les CPAS dans l'octroi des aides sociales indispensables à la population. C'est pourquoi un subside supplémentaire de 10 millions d'euros est octroyé pour une période qui court jusqu'au 31 décembre 2021 inclus. Il permettra aux CPAS de couvrir leurs frais de personnel et de fonctionnement face aux demandes en hausse d'aides complémentaires.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Karine Lalieux, ministre des Pensions et de l'Intégration sociale, chargée des Personnes handicapées, de la Lutte contre la pauvreté et de Beliris
Avenue de la Toison d'or, 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 541 64 84
https://lalieux.belgium.be
info@lalieux.fed.be

Delphine Van Bladel
Porte-parole (FR)
+32 476 60 02 61
delphine.vanbladel@lalieux.fed.be

Jurgen Masure
Porte-parole (NL)
+32 479 27 68 64
jurgen.masure@lalieux.fed.be

© 2021 - news.belgium.be

19 déc 2020 -06:49

Appartient à Conseil des ministres du 18 décembre 2020

Financement des services terminaux des aéroports et contrat de gestion avec skeyes

Sur proposition du ministre de la Mobilité Georges Gilkinet, le Conseil des ministres a approuvé deux projets d'arrêté royal relatifs au financement des coûts pour la prestation de services terminaux pour les aéroports belges en 2021 ainsi qu'au troisième contrat de gestion entre l'Etat et skeyes.

Le premier projet d'arrêté royal vise à fixer les modalités de financement des coûts pour la prestation de services à la navigation aérienne terminaux pour les aéroports belges en 2021. Le total des coûts à charge de l'Etat fédéral s'élève à 32.602.035,43 euros pour l'ensemble des cinq aéroports nationaux en 2021.

Le second projet vise l'approbation de la troisième modification au troisième contrat de gestion entre l'Etat et skeyes, qui prévoit une application anticipée du mécanisme de partage du risque lié au trafic. Ce paiement avancé permettra de ne pas reporter, à l'année 2023, la dépense pour l'Etat budgétisée en 2021.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Georges Gilkinet, Vice-Premier ministre et ministre de la Mobilité
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
https://gilkinet.belgium.be
info@gilkinet.fed.be

Benoit Ramacker
Porte-parole (FR)
+32 475 94 06 55
benoit.ramacker@gilkinet.fed.be

Litte Frooninckx
Porte-parole (NL)
+32 499 59 17 74
litte.frooninckx@gilkinet.fed.be

© 2020 - news.belgium.be

19 déc 2020 -06:49

Appartient à Conseil des ministres du 18 décembre 2020

Prolongement d'engagements de la Défense en 2021

Sur proposition de la ministre de la Défense Ludivine Dedonder, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le prolongement de divers engagements de la Défense en 2021.

Il s'agit de :

- la contribution belge aux opérations en Afrique
- le déploiement opérationnel belge en Europe
- les contributions belges individuelles à diverses opérations
- la contribution belge à la mission de l'OTAN Resolute Support en Afghanistan
- l'engagement belge dans le cadre de la lutte contre DAESH en Irak
- l'engagement opérationnel belge aux opérations MINUSMA et EUTM au Mali
- l'assistance militaire à l'opération NEW NERO au Niger

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Ludivine Dedonder, ministre de la Défense
Rue Lambermont, 8
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 441 52 00
ludivine.dedonder@mil.be

Rodolphe Polis
Porte-parole (FR)
+32 478 33 57 35
rodolphe.polis@mil.be

Cédric Maes
Porte-parole (NL)
+32 479 34 79 23
cedric.maes@mil.be

© 2021 - news.belgium.be

19 déc 2020 -06:49

Appartient à Conseil des ministres du 18 décembre 2020

Adapation au contrat de gestion d’A.S.T.R.I.D.

Sur proposition de la ministre de l’Intérieur Annelies Verlinden et du ministre des Finances Vincent Van Peteghem, le Conseil des ministres a approuvé un projet d’arrêté royal modifiant l’arrêté royal du 16 janvier 2017 établissant le troisième contrat de gestion d'A.S.T.R.I.D.

La modification concerne la date de fin du contrat de gestion : "31 décembre 2020" est remplacé par "31 décembre 2021". S’il était en effet question d’une durée de validité du contrat de gestion de cinq ans (de 2016 à 2020), le troisième contrat de gestion d’A.S.T.R.I.D. n’est finalement entré en vigueur que le 25 janvier 2017, décalant ainsi d’une année la fin initiale de la période de validité, sans pour autant devoir adapter le texte.

A.S.T.R.I.D. est une société anonyme de droit public dont l’objet social est d’assurer une communication sûre et efficace entre les acteurs des services de secours et de sécurité, tant publics que privés.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l’Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue de la Loi, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 488 0511
https://verlinden.belgium.be
kabinet.verlinden@ibz.fgov.be

Marie Verbeke
Porte-parole (FR)
+32 473 85 16 68
marie.verbeke@ibz.fgov.be

Sofie Demeyer
Porte-parole (NL)
+32 474 87 03 77
sofie.demeyer@ibz.fgov.be

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude
Rue de la Loi, 12
1000 Bruxelles
Belgique

Miet Deckers
Porte-parole
+32 475 76 65 26
miet.deckers@vincent.minfin.be

© 2020 - news.belgium.be

19 déc 2020 -06:49

Appartient à Conseil des ministres du 18 décembre 2020

COVID-19 : élargissement du tarif social pour le gaz et l'électricité

Le Conseil des ministres approuve le projet d'arrêté royal élargissant le tarif social pour le gaz et l'électricité.

Le projet vise à :

- définir le groupe-cible visé par la prolongation temporaire du tarif social électricité et gaz
- établir un monitoring permanent par la Commission de régulation de l'électricité et du gaz (CREG) des moyens nécessaires pour la nouvelle catégorie de bénéficiaires et le rapport fait aux ministres qui ont l'Économie, l'Énergie et le Budget dans leurs attributions
- définir les avances versées par la CREG aux fournisseurs, qui seront réparties de manière proportionnelle entre les fournisseurs, sur la base des dernières créances approuvées
- définir la détermination du solde de tout compte pour les fournisseurs et le remboursement éventuel
- définir le flux des moyens financiers

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Arrêté royal complétant la liste des clients protégés résidentiels visée à l'article 15/10, §2/2, alinéa 1er de la loi du 12 avril 1965 relative au transport de produits gazeux et autres par canalisations et à l'article 20, §2/1 alinéa 1er de la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité et portant modification de l'arrêté royal du 29 mars 2012 fixant les règles de détermination du coût de l'application des tarifs sociaux par les entreprises de gaz naturel et les règles d'intervention pour leur prise en charge ainsi que de l'arrêté royal du 29 mars 2012 fixant les règles de détermination du coût de l'application des tarifs sociaux par les entreprises d'électricité et les règles d'intervention pour leur prise en charge

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
https://dermagne.belgium.be
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

Tinne Van der Straeten, ministre de l'Energie
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 8e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 227 70 29
info@vanderstraeten.belgium.be

Jonas Dutordoir
Porte-parole
+32 473 62 65 48
jonas.dutordoir@vanderstraeten.belgium.be

Eva De Bleeker, secrétaire d'État au Budget et à la Protection des consommateurs
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 06
https://debleeker.belgium.be
info.debleeker@just.fgov.be

Bavo De Mol
Porte-parole
+32 476 60 08 91
bavo.demol@just.fgov.be

© 2020 - news.belgium.be

19 déc 2020 -06:49

Appartient à Conseil des ministres du 18 décembre 2020

Réseautage clinique entre hôpitaux

Sur proposition du ministre de l'Economie Pierre-Yves Dermagne et du ministre de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi relatif à l'exclusion des réseaux hospitaliers du contrôle des concentrations de l’Autorité belge de la Concurrence

L'avant-projet vise à exclure les réseaux hospitaliers cliniques locorégionaux du contrôle préalable des concentrations de l’Autorité belge de la Concurrence . Un des objectifs est notamment que les hôpitaux puissent mettre en œuvre le plus rapidement possible la réforme du secteur décidée en 2019 et obligeant les hôpitaux à faire partie d’un réseau hospitalier clinique locorégional.

L'avant-projet sera transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Avant-projet de loi modifiant la loi coordonnée du 10 juillet 2008 sur les hôpitaux et autres établissements de soins, en ce qui concerne l’application du contrôle préalable des concentrations pour le réseautage clinique entre hôpitaux.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l’Economie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
https://dermagne.belgium.be
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1000 Bruxelles
Belgique
info@vandenbroucke.fed.be

France Dammel
Porte-parole (FR)
+32 494 50 88 98
france.dammel@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Jan Eyckmans
Porte-parole (NL)
+32 495 25 47 24
jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be

.be
© 2020 - news.belgium.be

19 déc 2020 -06:49

Appartient à Conseil des ministres du 18 décembre 2020

COVID-19 : adaptation du tarif social de référence pour le gaz et l'électricité

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant le tarif de référence du tarif social du gaz et de l'électricité.

Dans le contexte du tarif social pour le gaz et l'électricité, il est également important de veiller à ce que le calcul du tarif de référence soit basé sur des paramètres conformes aux marché.

Le tarif de référence sera conforme au marché :

- en prenant comme base des paramètres liés au marché TTF (gaz) et ENDEX (électricité)
- en ajustant de manière analogue la formule pour le calcul du tarif de référence

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Projet d'arrêté royal portant modification de l'arrêté royal du 29 mars 2012 fixant les règles de détermination du coût de l'application des tarifs sociaux par les entreprises de gaz naturel et les règles d'intervention pour leur prise en charge ainsi que de l'arrêté royal du 29 mars 2012 fixant les règles de détermination du coût de l'application des tarifs sociaux par les entreprises d'électricité et les règles d'intervention pour leur prise en charge

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
https://dermagne.belgium.be
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

Tinne Van der Straeten, ministre de l'Energie
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 8e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 227 70 29
info@vanderstraeten.belgium.be

Jonas Dutordoir
Porte-parole
+32 473 62 65 48
jonas.dutordoir@vanderstraeten.belgium.be

Eva De Bleeker, secrétaire d'État au Budget et à la Protection des consommateurs
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 06
https://debleeker.belgium.be
info.debleeker@just.fgov.be

Bavo De Mol
Porte-parole
+32 476 60 08 91
bavo.demol@just.fgov.be

© 2021 - news.belgium.be